

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du 30 janvier 2020

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 6.17, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 4.3

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h20

#### Etaient présents :

**Amagney :** M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN (à partir du 1.1.1), M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.1), Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN (jusqu'au 1.1.3), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 1.1.1), Mme Karima ROCHDI (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 6.17), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) **Bonnay :** M. Gilles ORY Busy : M. Alain FELICE Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) **Chevroz :** M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 1.1.3) **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET (jusqu'au 1.2.2) **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER (à partir du 1.1.1) **Les Auxons :** M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISON Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 1.1.1) **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.1) **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tailenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

#### Etaient absents :

**Besançon :** M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOU, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Dominique SCHAUSS Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

#### Secrétaire de séance :

Mme Catherine BARTHELET

#### Procurations de vote :

**Mandants :** P. BONNET (jusqu'au 1.1.3), C. CAULET, P. CURIE (jusqu'au 0.3), YM. DAHOU, C. DELBENDE, L. FAGAUT, M. OMOURI, S. PESEUX (jusqu'au 0.3), D. POISSENOT, K. ROCHDI (à partir du 7.1), D. SCHAUSS (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF (jusqu'au 0.3), A. BLESSEMILLE, D. PAINEAU, C. BOTTERON (à partir du 1.1.4), JF. MENESTRIER, P. CORNE, D. PARIS, JM. BOUSSET, Y. DELARUE, A. LORIGUET, JM. JOUFFROY

**Mandataires :** J. GROSPELLIN (jusqu'au 1.1.3), F. PRESSE, D. DARD (jusqu'au 0.3), C. MICHEL, T. BIZE, C. WERTHE, M. SEBBAH, ML. DALPHIN (jusqu'au 0.3), G. VAN HELLE, R. STHAL (jusqu'au 7.1), C. THIEBAUT (à partir du 1.1.1), M. LOYAT (jusqu'au 0.3), G. BAULIEU, A. FELICE, Y. GUYEN (à partir du 1.1.4), S. RUTKOWSKI, J. LOUISON, R. STEPOURJINE, F. BAILLY, J. KRIEGER, F. TAILLARD, Y. MAURICE

Délibération n°2020/005115

Rapport n°1.1.6 - Cession de matériels bureautiques

## Cession de matériels bureautiques

**Rapporteur** : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

**Commission** : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

<b>Inscription budgétaire</b>
<i>Sans incidence budgétaire</i>

### Résumé :

Il est proposé aux élus qui le souhaitent, le rachat des tablettes et / ou smartphones mis à leur disposition dans le cadre de leur fonction durant le mandat 2014-2020.

### I. Rappel du contexte

En 2014, au début du présent mandat, les membres du Bureau élus des communes périphériques (les élu bisontins ayant été équipés à l'époque par la Ville), se sont vu proposer la mise à disposition d'une tablette Ipad Air, dans le cadre notamment de la dématérialisation des convocations et de la transmission des rapports des assemblées.

Ces tablettes, à l'époque, ont été acquises auprès de la société Orange au tarif unitaire de 707,82 €TTC. La durée d'amortissement comptable de ce type de matériels est de 5 ans maximum.

Par ailleurs, des Vice-Présidents, se sont également vus proposer la mise à disposition dans le cadre de leur fonction d'un smartphone de type iphone. Au fur et à mesure des opérations de maintenance, certains de ces matériels ont dû être remplacés, ce qui conduit aujourd'hui à avoir des matériels de différentes générations en circulation, contrairement au parc des ipad qui lui est resté homogène.

Pour information complémentaire, l'équipement qui sera proposé dans le cadre du futur mandat sera un matériel différent de celui utilisé jusqu'à ce jour, puisqu'il s'agira d'un matériel « hybride » faisant à la fois fonction de PC et de tablette, dans l'environnement Windows. Ce matériel permettra, comme aujourd'hui, de consulter facilement en mode tablette les rapports dématérialisés, et il permettra également en mode PC d'utiliser par exemple des logiciels bureautiques ou encore, toujours dans le cadre de la dématérialisation, de signer électroniquement des documents. L'ensemble des élus du Conseil communautaire se verra proposer cette dotation en avril prochain dans le cadre d'une généralisation de la dématérialisation des documents.

### II. Propositions

Pour les élus qui le souhaitent il est proposé la cession, à la fin de leur mandat, du matériel mis à leur disposition aux montants forfaitaires TTC suivants :

- IPAD II Air : 30 €
- IPHONE génération 6 : 50 €
- Huawei Y6 : 80 €
- IPHONE génération 8 : 200 €
- IPHONE génération 7 : 120 €

Ces montants ont été établis en tenant compte à la fois de la valeur résiduelle de l'équipement, dépendant de son amortissement, et de sa valeur d'usage.

Ces équipements, achetés d'occasion et ainsi conservés par les Conseillers communautaires sortants, ne seront plus entretenus ou dépannés et seront sortis de l'inventaire de la collectivité.

Les modalités pratiques proposées sont les suivantes :

- Questionnement par courrier de chaque élu sur sa volonté ou non de racheter le ou les matériels mis à sa disposition ;
- Pour les élus qui souhaiteront procéder au rachat, les montants seront déduits directement de l'indemnité du mois de mars ;
- Il sera demandé aux élus qui ne souhaiteront pas conserver leur matériel de le restituer à la Direction des Systèmes d'Information.

Sur ces mêmes bases, la cession de matériel peut intervenir, sur proposition de la Direction générale, pour un agent qui en ferait la demande dans le cadre de son départ de la Collectivité.

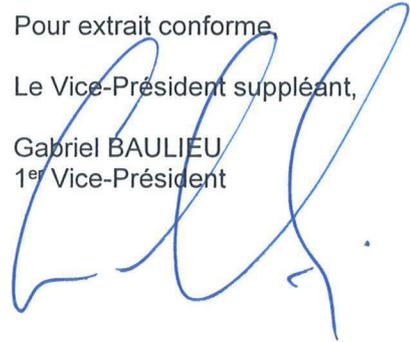
La mise en œuvre de ces modalités interviendra par décision du Président dans le cadre de la délégation du Conseil Communautaire au Président.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le principe de cession de matériels aux élus sortants et aux agents lors de leur départ de la Collectivité - au prix et selon les modalités indiquées.**

Pour extrait conforme

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0